

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : MDE 02/035/2006 (Public)
Bulletin n° : 298
ÉFAI
21 novembre 2006

Embargo : 21 novembre 2006 00h01 TU

Israël/Liban. De nouveaux éléments relatifs aux graves violations commises dans le cadre du conflit entre Israël et le *Hezbollah* soulignent à quel point il est urgent que l'ONU enquête

Ce 21 novembre 2006, Amnesty International a demandé une nouvelle fois qu'une enquête exhaustive et indépendante soit menée par les Nations unies sur les violations du droit international humanitaire commises dans le cadre du conflit qui a opposé cet été Israël au *Hezbollah* (*Parti de Dieu*).

Cette requête fait écho à la publication de son dernier rapport sur ces atteintes aux droits humains. Ce document s'intéresse aux répercussions pour les civils des attaques israéliennes et notamment aux attaques ayant entraîné la mort de civils. Il passe également en revue les allégations selon lesquelles le *Hezbollah* a utilisé des civils comme boucliers humains.

« Les Nations unies doivent de toute urgence mener une enquête exhaustive et impartiale qui permette d'apporter réparation aux victimes. S'abstenir reviendrait à trahir honteusement les victimes civiles – plus d'un millier de morts – et à ouvrir la voie à de nouvelles effusions de sang parmi la population civile, et ce en toute impunité, a déclaré Malcolm Smart, directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Plus de trois mois se sont écoulés depuis le cessez-le-feu. À la connaissance d'Amnesty International, aucune des parties n'a encore ordonné d'enquêtes sur les graves violations commises au cours de ce conflit. »

Dans son rapport, *Israel/Lebanon, Out of all proportion – civilians bear the brunt of the war*, Amnesty International conclut que les forces israéliennes ont mené des attaques disproportionnées et sans discernement, notamment en bombardant de manière prolongée le sud du Liban. Fait particulièrement inquiétant, Israël a massivement utilisé les bombes à sous-munitions dans des zones civiles au cours des derniers jours du conflit et elles continuent de détruire la vie des civils. En outre, certaines attaques laissent à penser que les forces israéliennes n'ont pas adopté les précautions requises afin d'éviter les pertes civiles.

Par ailleurs, les déclarations publiques des dirigeants israéliens et les tracts largués sur le Liban révèlent que les forces israéliennes ont bel et bien considéré les civils se déplaçant dans le sud du Liban comme des cibles militaires. Toute mise en œuvre d'une telle stratégie constituerait une attaque menée sans discernement, voire une attaque directe, contre des civils.

Dans son rapport, Amnesty International s'interroge également sur les allégations d'Israël selon

lesquelles les combattants du *Hezbollah* se sont servis de civils comme de boucliers humains. D'après les éléments disponibles, le *Hezbollah* a dans certains cas stocké des roquettes Katioucha dans des villages et procédé à des tirs depuis des zones civiles. Toutefois, ni la présence de civils ni leur utilisation comme boucliers humains ne sont avérées, pas plus que les allégations d'Israël selon lesquelles le *Hezbollah* a empêché les civils de fuir les zones attaquées.

Dans un précédent rapport, Amnesty International concluait que le *Hezbollah* avait mené des attaques directes et sans discernement contre des civils lorsqu'il a bombardé le nord d'Israël.

Fondé sur des recherches menées sur le terrain au Liban et en Israël en juillet, août et septembre 2006, ce dernier rapport s'appuie sur les sources suivantes : entretiens avec des victimes, rencontres avec des responsables des gouvernements et des armées des deux camps, entretiens avec de hauts responsables du *Hezbollah*, organisations non gouvernementales (ONG), déclarations officielles et articles de presse.

Voici les principales conclusions de ce rapport :

Des ambulances ont été la cible des frappes israéliennes et les organisations humanitaires ont dû renoncer à des opérations de secours ou de fourniture d'aide humanitaire, même après avoir reçu l'autorisation des autorités israéliennes.

Les attaques des forces israéliennes sur les infrastructures libanaises, ainsi que l'embargo aérien et maritime, constituaient vraisemblablement une sanction collective, tout autant qu'un moyen d'entraver les opérations du *Hezbollah*.

Des convois de civils ont été bombardés par les forces israéliennes alors qu'ils fuyaient des villes et des villages du sud du Liban, conformément aux ordres d'évacuation donnés par Israël.

Les civils, et particulièrement les enfants, continuent d'être blessés ou tués alors que le conflit est terminé : Israël a massivement largué des bombes à sous-munitions sur des zones civiles au Liban et environ un million de petites bombes n'ont pas explosé.

Les autorités israéliennes ont à maintes reprises exprimé leurs regrets pour les victimes civiles, sans donner d'explications satisfaisantes quant aux attaques – la cible visée, la prise en considération du principe de proportionnalité ou les mesures de précaution. Lorsqu'elles ont précisé que les civils avaient été touchés par erreur, elles n'ont pas laissé entendre que quelqu'un en avait été tenu pour responsable – ou le serait.

À la connaissance de l'organisation, les autorités libanaises et les dirigeants du *Hezbollah* n'ont ordonné aucune enquête sur les violations du droit international humanitaire imputables à ce mouvement.

Les quatre experts indépendants des Nations unies, spécialisés en droits humains, et l'actuelle commission d'enquête mise sur pied par le Conseil des droits de l'homme ont un champ d'action limité, notamment en raison du manque de temps et de ressources.

Amnesty International invite les Nations unies à mettre sur pied une commission internationale chargée d'enquêter sur les éléments d'information relatifs aux violations du droit international imputables au *Hezbollah* et à Israël, et de prendre des dispositions afin d'accorder réparation aux victimes. En outre, elle requiert l'instauration d'un embargo sur les armes pour les deux camps et d'un moratoire immédiat sur les bombes à sous-munitions.

Note d'information

La secrétaire générale d'Amnesty International, Irene Khan, conduira une délégation au Liban, en Israël et dans les territoires occupés du 2 au 11 décembre. Cette délégation rencontrera des dirigeants gouvernementaux et politiques, ainsi que des membres de la société civile, afin d'aborder les questions posées par le conflit qui a opposé Israël au *Hezbollah* et la crise des droits humains dans les territoires occupés. De nouvelles informations seront publiées à l'approche de cette mission.

Voir :

Israel/Lebanon, Out of all proportion – civilians bear the brunt of the war (index AI : MDE 02/033/2006 ; <http://web.amnesty.org/library/index/engmde020332006>)

Voir aussi :

En ligne de mire : les attaques du Hezbollah sur le nord d'Israël (index AI : MDE 02/025/2006 ; <http://web.amnesty.org/library/index/fraMDE020252006>)

Destructions délibérées ou « dommages collatéraux » ? Les attaques israéliennes contre les infrastructures civiles (index AI : MDE 18/007/2006 ; <http://web.amnesty.org/library/index/fraMDE180072006>)

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566
Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>